



Conseil économique et social

Distr. générale
15 septembre 2014
Français
Original : anglais

Session de fond de 2014

Troisième réunion de coordination et d'organisation

Compte rendu analytique de la 43^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 15 juillet 2014, à 10 heures

Président : M. Oh Joon (Vice-Président). (République de Corée)

Sommaire

Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme

d) Stupéfiants


Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).

14-57582X (F)



Merci de recycler 



En l'absence de M. Sajdik (Autriche), M. Oh Joon (République de Corée), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme

d) Stupéfiants (E/2013/28/Add.1, A/69/87-E/2014/80 et E/2014/28; E/INCB/2013/1)

1. **M. Sajdik** (Autriche) Président du Conseil économique et social, dit que le Conseil se préoccupe depuis longtemps du problème mondial de la drogue. La Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, adoptés par la Commission des stupéfiants, ont signalé que le développement alternatif pouvait constituer un moyen de résoudre ce problème. Dans la Déclaration, la Commission a également demandé que soit organisée une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial de la drogue, dont elle dirigerait les préparatifs. L'objectif des débats du Conseil est d'établir une relation entre le problème mondial de la drogue, les objectifs du Millénaire pour le développement et le programme de développement pour l'après-2015.

2. La toxicomanie constitue un problème sanitaire et de nombreux États ont adopté des stratégies nationales de lutte contre la drogue, qui comportent des modules prévention, intervention précoce, traitement, soins, désintoxication, rétablissement et réinsertion sociale. Ces stratégies doivent être renforcées sur la base de données scientifiques et tenir compte des défis spécifiques que doivent relever les groupes vulnérables.

3. Des débats transparents et inclusifs fondés sur des données scientifiques revêtent une importance critique. Il convient de féliciter l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) de l'action relative au développement alternatif qu'il mène dans des pays comme l'Afghanistan, la Colombie et le Myanmar. L'Autriche appuie depuis de nombreuses années les projets de l'ONUDC sur le terrain et finance actuellement trois de ses programmes en Amérique latine.

4. Tout effort visant à surmonter le problème mondial de la drogue doit s'effectuer dans le respect des droits de l'homme, de la démocratie, de l'égalité, de la solidarité et de la primauté du droit; ces efforts exigeront la coopération internationale et la participation de tous les acteurs pertinents. La société civile, en particulier la communauté scientifique, les organisations gouvernementales et les jeunes jouent un rôle important dans l'action face au problème mondial de la drogue. Une coopération accrue entre organismes et entités compétentes des Nations Unies est essentielle pour promouvoir le développement durable et prendre des mesures efficaces et efficientes de lutte contre les drogues illicites et la criminalité organisée.

Allocution du Secrétaire général

5. **M. Ban** Ki-moon (Secrétaire général), intervenant par liaison vidéo dit que, alors que la communauté internationale s'emploie à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015 et à concevoir une nouvelle perspective à long terme du développement durable, les drogues illicites et la criminalité organisée gangrènent des vies et dévastent des sociétés. Les drogues et la criminalité rongent les pays fragiles, affaiblissent les systèmes de justice pénale et d'autres institutions publiques et détruisent les communautés. Les activités de développement peuvent néanmoins lutter contre ces problèmes; il est donc crucial d'aider les exploitants agricoles à choisir des cultures de remplacement et d'œuvrer aux fins de la stabilisation des marchés mondiaux. Il convient de créer des emplois décents pour ceux qui sont dans le besoin. Il appartiendra à la communauté internationale de promouvoir le progrès et la paix, une fois qu'elle aura pris des mesures de lutte contre les drogues et la criminalité.

6. Le Secrétaire général espère que la communauté internationale progressera dans ses débats sur ces problèmes critiques, alors qu'elle conçoit une nouvelle perspective de développement durable. Ces débats assureront le succès de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial de la drogue, prévue pour 2016, à l'occasion de laquelle les États Membres pourront échanger leurs points de vue et les enseignements tirés de leurs tentatives de lutte contre ces problèmes. La communauté internationale doit œuvrer de concert pour instaurer un monde où il n'y aurait ni drogues illicites ni criminalité organisée.

Observations du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

7. **M. Fedotov** (Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime), intervenant par liaison vidéo, dit que les drogues illicites entravent les efforts déployés par la communauté internationale pour promouvoir la paix, le développement et la sécurité. La criminalité organisée et les drogues illicites sapent l'état de droit et entravent la fourniture des services sanitaires et éducatifs, ont pour conséquences la corruption et le blanchiment d'argent, ce qui freine la croissance des entreprises honnêtes et les efforts en matière d'élimination de la pauvreté et de protection de l'environnement.

8. Des programmes alternatifs peuvent permettre de résoudre ces problèmes. Des programmes dirigés par l'ONUDC ont contribué à la réduction des superficies consacrées à la culture de récoltes illicites et permis aux exploitants d'échapper à l'emprise des barons de la drogue dans des pays tels que l'Afghanistan et le Myanmar, grâce à la création d'emplois licites, à la création de débouchés et à l'amélioration des infrastructures de base. Une assistance technique d'une valeur de 32 millions de dollars a été fournie dans le cadre d'un programme en Colombie. Plus de 146 000 familles et de 8 000 établissements ruraux ont bénéficié d'une assistance et 614 organisations ont été renforcées grâce à la formation et à la démarginalisation des femmes. Des activités analogues ont été entreprises au Pérou, où les 13 sociétés agricoles les plus importantes vendent pour quelque 200 millions de dollars de produits agricoles licites chaque année.

9. Pour résoudre le problème mondial de la drogue, il est également vital de transmettre les connaissances aussi largement que possible. Les pays devraient mettre à profit les connaissances et les compétences disponibles sur place pour renforcer leur propre programme de développement alternatif. La communauté internationale devrait avoir pour objectif d'offrir davantage d'options aux exploitants agricoles et de les inciter ainsi à abandonner les cultures illicites et à s'adonner à une existence fondée sur l'égalité, l'équité et la prospérité.

Table ronde de haut niveau sur le thème « Développement durable et problème mondial de la drogue : défis et opportunités »

10. **M. Shamaa** (Président de la Commission des stupéfiants) dit que la Commission des stupéfiants préconise depuis longtemps le développement alternatif afin de remplacer les cultures illicites par des cultures alternatives, afin d'atténuer la pauvreté et la faim et de promouvoir la durabilité. La relation entre le développement durable et le problème mondial de la drogue a été débattue sans relâche dans le cadre des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue, qui se tiendra en 2016. La Commission est consciente que le commerce des drogues illicites tend à avoir des incidences néfastes sur les fondements sociaux, économiques, culturels et politiques de la société et hypothèque le développement durable et a constaté les conséquences néfastes des drogues sur la productivité au travail et la cohésion de la famille. Bien que les États Membres diffèrent quant à la manière dont cette relation devrait être prise en compte dans des débats politiques, tels que ceux relatifs au programme de développement pour l'après-2015, ils sont dans une certaine mesure d'accord sur les grands axes à suivre dans les prochaines années.

11. En premier lieu, les États Membres devraient recevoir une assistance pratique et opérationnelle sur le terrain et il conviendrait de prêter une attention particulière aux besoins du monde en développement. En deuxième lieu, la communauté internationale devrait investir dans la prévention de la toxicomanie et les traitements des jeunes. Le thème de la Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite de drogues intitulé « Un message d'espoir : oui, c'est possible de prévenir et de traiter les troubles liés à l'usage des drogues » vise à ce que les toxicomanes soient considérés d'un point de vue médical plutôt que sur le plan pénal. Les jeunes devraient également participer davantage aux travaux de la Commission et des efforts accrus en ce sens seront entrepris à l'occasion des préparatifs de la session extraordinaire.

12. Enfin, il appartient à la communauté internationale de s'attaquer au problème mondial de la drogue et de promouvoir le développement durable. La Commission des stupéfiants fait fond sur les apports d'une large gamme de parties prenantes. Elle a déjà noué des contacts avec plusieurs d'entre elles et attend avec intérêt d'entamer des discussions avec d'autres,

comme l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, dont les contributions seront extrêmement utiles.

13. La Commission des stupéfiants est disposée à renforcer son dialogue et son interaction avec le Conseil économique et social. M. Shamaa invite le Conseil à envisager d'organiser une manifestation de haut niveau sur le problème mondial de la drogue pendant à son débat de haut niveau en 2015, ce qui lui permettrait de contribuer très utilement aux préparatifs de fond de la session extraordinaire. Le problème mondial de la drogue exige une intervention mondiale dans le cadre d'efforts conjoints.

14. **M. Sinhaseni** (Thaïlande) dit que le Gouvernement thaïlandais a une longue expérience de l'emploi du développement alternatif pour traiter le problème de la drogue sous l'angle de l'offre. Le marasme économique et l'absence d'opportunités contraignent les particuliers à se tourner vers les cultures illicites. Dès 1969, le roi de Thaïlande a introduit un programme permettant aux exploitants agricoles de remplacer la culture de pavot par celle de produits licites et viables, telles que le riz, le café et les fruits et légumes biologiques. Les cultures de substitution et les programmes de développement rural ont contribué à la fourniture de services d'enseignement et de santé dans les communautés locales. En conséquence, la production d'opium en Thaïlande est devenue quasiment insignifiante et le revenu des anciens cultivateurs de pavot a décuplé. Cette expérience démontre que le développement alternatif peut s'attaquer aux causes profondes du problème de la drogue, à savoir la pauvreté et l'absence d'opportunités. En Thaïlande, deux principaux organismes publics mettent en œuvre des programmes et des activités promotionnelles, dont des projets et des stratégies de développement alternatif; les organisations de la société civile jouent un rôle important dans le développement alternatif sur le plan local.

15. Le modèle de développement alternatif adopté en Thaïlande a également fonctionné dans d'autres milieux. Ainsi, la Fondation Mae Fah Luang, centre d'excellence en développement alternatif, a fourni une assistance technique à des pays d'Asie tels que le Myanmar, l'Afghanistan et l'Indonésie, souvent en collaboration avec l'ONUDC. La Thaïlande et le Myanmar ont signé un mémorandum d'accord aux

termes duquel des projets seront réalisés dans 58 villages du Myanmar au cours d'une période de six ans; des projets sont également en cours dans des pays d'Amérique latine, dont la Colombie et le Pérou. Outre de partager ses données d'expérience et son assistance technique, la Thaïlande participe activement à des activités promotionnelles multilatérales.

16. Les Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif, présentés par la Thaïlande et le Pérou à la Conférence internationale de haut niveau sur le développement alternatif de 2012, ont été approuvés par la Commission des stupéfiants et avalisés par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/197. Les Principes soulignent qu'il convient d'appliquer une approche intégrée en matière de développement alternatif, conjointement avec des politiques plus générales de lutte antidrogue, conformément aux trois conventions relatives à la lutte contre la drogue. Dans sa résolution 57/1, la Commission des stupéfiants a décidé d'organiser un séminaire international sur l'application des Principes directeurs.

17. Des stratégies de développement alternatif devraient être incluses dans le programme de développement pour l'après-2015, afin de contribuer à réduire la culture de récoltes illicites, de fournir des possibilités viables et de promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives. La Thaïlande, dont le représentant est Vice-Président de la Commission des stupéfiants, continuera à promouvoir le développement alternatif et contribuera aux préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial de la drogue.

18. **M^{me} Chinery-Hesse** (Commissaire à la Commission ouest-africaine sur le trafic des drogues) dit que les gouvernements de l'Afrique de l'Ouest craignent en particulier les perturbations que le problème mondial de la drogue peut causer à une croissance économique naissante. La Commission ouest-africaine sur le trafic des drogues a centré son attention sur les toxicomanes et noué des contacts avec les responsables des administrations de la région, les organisations gouvernementales, des membres de la société civile et des entités telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union africaine.

19. Alors que certaines régions ont intensifié leur lutte contre le problème de la drogue, d'autres, telles

que l'Afrique, deviennent des cibles de plus en plus populaires du commerce illicite. Il est donc crucial de

considérer le problème de la drogue comme un problème mondial plutôt que comme un problème régional. Des groupes extrémistes et des particuliers dotés d'un certain pouvoir, comme par exemple le personnel de sécurité, bataillent pour s'emparer du butin du trafic de la drogue et entravent gravement la préservation de la loi et de l'ordre, ce qui accroît l'instabilité politique dans des pays comme la Guinée-Bissau et le Cap-Vert et perturbe le processus électoral.

20. Malheureusement, on arrête et on emprisonne les petits trafiquants, les passeurs et les consommateurs de drogue, tandis que les chefs des réseaux de trafic de drogue restent en liberté. La coopération internationale est nécessaire pour freiner cette tendance, compte particulièrement tenu du fait que les institutions existantes ne disposent pas de la résilience et des ressources nécessaires pour faire face à la situation. Poursuivre dans cette voie ne fera qu'accroître les pressions sur un système de justice pénale déjà très sollicité.

21. La toxicomanie doit être considérée comme un problème sanitaire. Ainsi, en République-Unie de Tanzanie, les toxicomanes sont traités en milieu hospitalier et non pas incarcérés; les travaux de recherche de la Commission confirment la validité de cette méthode. Il conviendrait de consacrer davantage d'efforts et de ressources au traitement des toxicomanes et aux installations et programmes visant à atténuer la nocivité des drogues. Le problème mondial de la drogue devrait être abordé dans sa globalité, en particulier en vue de fournir d'autres moyens d'existence et d'appuyer le développement alternatif.

22. **Le Dr. Naidoo** (Président de l'Organe international de contrôle des stupéfiants) dit que si l'on ne résout pas les problèmes posés par l'abus des drogues et la toxicomanie ainsi que par la production, la culture et le trafic des drogues illicites, les communautés ne pourront pas parvenir au développement durable. Dans un monde de plus en plus interconnecté, la communauté internationale doit exercer sa responsabilité partagée et résoudre les problèmes posés par l'offre et la demande de drogues illicites.

23. L'Organe international de contrôle des stupéfiants suit et promeut la mise en œuvre des trois conventions

internationales relatives à la lutte contre la drogue qui guident l'action des États face au problème mondial de la drogue. Le mécanisme international de contrôle des drogues cherche à garantir la disponibilité des substances réglementées à des fins médicales et scientifiques et à empêcher qu'elles soient détournées vers des canaux illicites, à des fins de trafic et d'abus. Il est important de veiller à ce que des drogues réglementées soient disponibles à des fins médicales, car leur utilisation appropriée permet d'éviter des douleurs et des souffrances indicibles. Bien que la communauté internationale adopte une approche équilibrée en matière de réduction de l'offre et de la demande de drogues illicites, les débats en cours ont permis de porter une attention accrue au traitement et à la prévention de la toxicomanie. Ces stratégies, souvent considérées comme une alternative à la répression, sont généralement associées à la diminution de la demande de drogue mais pourraient également s'appliquer à la réduction de l'offre.

24. La culture illicite de plantes utilisées pour la production de drogues est liée à des maux sociaux tels que la pauvreté, l'absence de possibilités d'éducation et à la marginalisation, dont elle est souvent la conséquence plutôt que la cause. Au fil des ans, l'Organe a appelé l'attention sur les avantages du développement durable, dont les nouveaux moyens d'existence et préconisé une approche globale prévoyant des alternatives économiques viables et encourageant le développement des infrastructures. La notion de développement alternatif a évolué, passant du simple remplacement des cultures à la promotion du développement rural en général et à la fourniture de moyens d'existence licites et durables à ceux qui se livraient précédemment aux cultures illicites. Toutefois, ce concept devrait être étendu aux zones urbaines, compte tenu des relations entre l'offre et la demande.

25. Parce que ceux qui s'adonnent aux cultures illicites sont parfois également toxicomanes, il est important d'inclure des services de santé mentale, de traitement de la toxicomanie et des services de suivi dans les efforts de développement alternatif. La consommation de drogue a augmenté le long des circuits du trafic de drogue et dans les principales zones de production; les revendeurs de drogues dans la rue qui sont également toxicomanes doivent pouvoir accéder à des programmes d'éducation préventive et de traitement. En conséquence, il conviendrait d'intégrer

des programmes de réduction de la demande et de prévention du VIH/sida dans les programmes de développement alternatif, dans toute la mesure du possible.

26. Les programmes de développement alternatif jouent également un rôle critique pour empêcher et les cultures illicites et la fabrication de drogues illicites et en réduire les incidences sur l'environnement. Ces programmes doivent être intégrés aux activités de répression et de prévention et au traitement de la toxicomanie, dans le cadre de programmes nationaux de développement complets et soutenus visant à améliorer le bien-être économique et social de la population toute entière. Les programmes devraient porter non seulement sur les cultures de remplacement mais aussi sur le développement des infrastructures, le transport des produits licites vers leurs débouchés et les services de santé et d'éducation. Des programmes relatifs aux nouveaux moyens d'existence contribueront également à renforcer la gouvernance et la stabilité.

27. La société civile mène des actions louables pour renforcer la cohésion sociale et prévenir et traiter la toxicomanie. Un mécanisme international efficace de contrôle des drogues faciliterait le développement durable et équitable; toutefois, son efficacité sera fonction de la mise en œuvre des trois conventions relatives à la lutte contre la drogue par les États qui les ont élaborées et y ont adhéré.

28. Si certains préconisent d'aborder le problème mondial de la drogue sous un angle novateur, par exemple de légaliser certaines drogues à des fins médicales, il est important de rappeler que les conventions relatives au contrôle des drogues demandent d'établir un équilibre entre la réduction de l'offre et la diminution de la demande. Elles offrent aux États une certaine souplesse dans leur mise en œuvre, y compris s'agissant des sanctions concernant les délits relatifs aux drogues, qui peuvent prendre la forme d'un traitement plutôt que d'une peine de prison. Bien que les conventions n'empêchent pas les États d'adopter des mesures plus strictes, l'Organe les a incités à maintes reprises à appliquer le principe de la proportionnalité, y compris en abolissant la peine de mort pour les délits liés à la drogue.

29. Étant donné l'importance des enjeux, la communauté internationale devrait adopter une approche intégrée fondée sur le bon sens et reposant

sur la responsabilité partagée s'agissant de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Le problème mondial de la drogue est également un problème sanitaire et une mauvaise situation sanitaire fait obstacle au développement durable.

30. **M. Lale-Demoz** (Directeur exécutif adjoint de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime) dit que l'ONUDC est pleinement conscient de l'étroite relation qui existe entre le développement alternatif et les objectifs du Millénaire pour le développement. Les programmes visant à créer des sources de revenus dans les zones rurales sont d'autant plus viables et durables qu'existent des politiques rationnelles relatives aux drogues, que les pouvoirs publics sont fermement déterminés à mettre en œuvre des programmes de développement durable et que les communautés locales d'exploitants agricoles participent pleinement à la conception et à l'exécution de programmes relatifs aux moyens d'existence durables.

31. Des politiques cohérentes et sans équivoque de réduction des cultures illicites et l'application de la loi dans le plein respect des normes relatives aux droits de l'homme sont essentielles pour instaurer la sécurité et le développement durable dans des zones rurales menacées ou écrasées par des groupes criminels organisés et par des marchés illicites. Des politiques intégrées de prévention sociale associant tous les ministères compétents et des organismes de la société civile sont également essentielles pour lutter contre l'inégalité et les marchés illicites.

32. La communauté internationale devrait également témoigner d'une détermination financière et politique soutenue. Les institutions financières internationales devraient continuer à incorporer systématiquement des programmes de développement alternatif et de prévention sociale intégrés dans leurs stratégies de réduction de la pauvreté et d'assistance aux pays. En dépit de la diversité des pays sur les plans social, économique, culturel et juridique, un certain nombre de normes internationales transversales peuvent s'appliquer à divers milieux.

33. Le développement alternatif, l'élimination et la répression constituent une approche polymorphe de réduction de la demande. Toutefois, ces efforts doivent être rationnellement échelonnés et équilibrés avec les actions en matière de développement. Les principes directeurs des Nations Unies sur le développement

alternatif ont été adoptés dans un contexte d'austérité budgétaire; toutefois, actuellement il est nécessaire de mettre en œuvre des interventions plus amples en matière de développement rural pour réduire durablement les cultures illicites et atténuer les problèmes dans les domaines de la sécurité, de la justice et de l'état de droit.

34. Des programmes de développement alternatif ont aidé à réduire la pauvreté et l'insécurité mondiale et permis d'accroître les revenus licites grâce à une assistance de longue durée ciblée et intégrée. Ainsi, la Thaïlande a nettement réduit la culture du pavot à opium, ce qui a permis aux tribus montagnardes d'avoir des revenus licites durables et de meilleures perspectives de sécurité, de santé et de développement.

35. La pauvreté et l'insécurité alimentaire demeurent deux des défis les plus pressants à relever pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Les programmes réalisés par l'ONU DC au Myanmar et en République démocratique populaire lao visent essentiellement à renforcer la sécurité alimentaire et à fournir une assistance dans les domaines des moyens d'existence durables, notamment en introduisant de nouvelles techniques agricoles, en mettant en œuvre des programmes de formation professionnelle et informelle, en favorisant l'accès à la commercialisation et à des possibilités d'obtenir un crédit à meilleur marché ainsi qu'en développant les sources de revenus non liées à l'opium. En Afghanistan, les programmes de développement alternatif visent à renforcer et à diversifier les sources licites de revenus et à améliorer l'infrastructure. La sécurité alimentaire n'est qu'une des composantes du développement alternatif; il est nécessaire de trouver des moyens d'existence autres que l'agriculture de subsistance pour améliorer véritablement la situation socioéconomique des communautés agricoles. Pour cela, il faudra promouvoir les cultures de rapport commercialement viables et durables pour le marché local et pour l'exportation.

36. Le renforcement des organisations d'exploitants agricoles dans les pays d'Amérique latine dans le cadre de programmes de développement alternatif a permis d'améliorer la situation économique et sociale de dizaines de milliers de familles. Au Pérou, les entreprises agricoles ont vendu chaque année sur les marchés nationaux et à l'exportation pour 200 millions de dollars de produits. En Colombie, 614 associations d'exploitants agricoles vendent des produits tirés du

développement alternatif à des prix concurrentiels sur les marchés locaux et leurs exportations, d'un montant de plus de 30 millions de dollars en 2013, augmentent chaque année.

37. Les programmes alternatifs de l'ONU DC sont également centrés sur la démarginalisation des femmes. Au Pérou, pour promouvoir un développement agricole durable sur le plan écologique, une formation a été dispensée aux femmes dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la qualité et de la valeur nutritive des cultures vivrières, de la commercialisation des cultures de rapport, des pratiques agricoles optimales, de l'administration des entreprises et de la prise de décisions en matière de gestion. En Afghanistan, les femmes ont été démarginalisées grâce à la création d'agroentreprises et au transfert de compétences entrepreneuriales entre femmes. En République démocratique populaire lao, les femmes dirigent avec succès de petites exploitations agricoles. En Colombie, plus de 150 000 femmes se sont inscrites à des programmes de formation à la gestion des entreprises au cours des dix dernières années.

38. Les programmes de développement alternatif portent également sur la protection de l'environnement et les changements climatiques. Ces dernières années, le développement alternatif a contribué à la réalisation de l'objectif 7 du Millénaire pour le développement en Asie du Centre et du Sud-Est et en Amérique du Sud. Des plans de gestion durable dans les domaines de la sylviculture et de l'agroforesterie ont permis de créer des emplois et des revenus dans l'État plurinational de Bolivie; au Pérou, de vastes zones dégradées en conséquence de la culture de la coca ont été reboisées et des pratiques d'agroforesterie durable ont été introduites. En Colombie, quelque 300 000 familles migrantes d'exploitants agricoles ont reçu des titres de propriété sur plus de 98 000 hectares de terres, ce qui a permis de réduire les migrations et la destruction des forêts. Des incitations fournies par le Gouvernement colombien ont également permis de fixer 75 millions de tonnes de dioxyde de carbone grâce à des programmes de reboisement de grande ampleur. En Afghanistan, l'ONU DC a appuyé des programmes de stabilisation des sols de longue durée et renforcé la résilience des collectivités touchées par les changements climatiques. Il a également contribué à la réalisation de l'objectif 6 du Millénaire pour le développement en améliorant les services de santé dans

de nombreuses zones marginalisées où l'on pratiquait des cultures illicites.

39. La communauté internationale devrait renforcer l'assistance au développement. L'assistance technique atteint moins du quart des exploitants agricoles qui pratiquent des cultures illicites. Le développement durable et la protection sociale, essentiels pour traiter le problème mondial de la drogue, sont également utiles pour lutter contre d'autres formes de criminalité transnationale organisée. La relation entre le contrôle des drogues et la prévention de la criminalité dans une optique de développement, le développement durable et le programme de développement pour l'après-2015 est manifeste. L'ONUDC est déterminé à promouvoir les objectifs du Millénaire pour le développement et escompte que les objectifs de développement pour l'après-2015 seront incorporés dans ses stratégies globales de lutte contre la drogue et de prévention de la criminalité, dans une optique de développement. Il est prêt à contribuer au processus préparatoire de la session extraordinaire de 2016 de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial de la drogue.

40. **M. Otárola Peñaranda** (Pérou), Directeur exécutif de la Commission nationale pour le développement et la vie sans drogue, accompagnant son exposé d'une projection de diapositives, dit que son gouvernement a triplé le budget affecté à la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la drogue et diminué la culture illicite de feuilles de coca de 17 % en 2013, ce qui constitue une réalisation historique. Toutefois, pour que la lutte contre le problème de la drogue soit couronnée de succès, les efforts en matière d'élimination de la coca doivent être suivis par le développement durable. La stratégie péruvienne, qui comprend des éléments interdiction, sanction, prévention et traitement de la toxicomanie ainsi que l'engagement transversal de relier les efforts internationaux et nationaux a spectaculairement réduit le trafic et l'abus des drogues illicites et encourage les producteurs à évoluer vers des activités économiques licites.

41. Le Gouvernement péruvien a adapté sa stratégie aux caractéristiques et aux besoins de chacune des régions d'un pays hétérogène. L'élimination de la coca et la transformation productive des terres constituent des mesures directes de lutte contre le trafic des stupéfiants. Des groupes subversifs du district de Monzón entravent depuis longtemps les efforts déployés par les pouvoirs publics afin d'étendre leur

autorité et d'implanter des institutions démocratiques dans cette région; la situation s'est améliorée spectaculairement au cours des trois dernières années, grâce à la mise en œuvre d'un plan associant l'inclusion sociale, l'investissement de l'État et des politiques écologiquement rationnelles en vue de promouvoir le développement durable. Grâce à des investissements de 341 millions de dollars depuis 2012, les superficies des cultures de coca ont nettement diminué. La culture du café et du cacao est encouragée pour contrebalancer les dégâts que la culture illégale de la coca cause à l'environnement. Les efforts de sensibilisation et de renforcement des capacités grâce à l'emploi de pratiques agricoles optimales se poursuivront. En conséquence, l'économie nationale a commencé à croître nettement, après des années de violence et de chaos social dus au trafic des drogues. Le Gouvernement péruvien demeurera l'allié fidèle de ceux qui luttent contre le trafic de drogue.

Dialogue interactif

42. **M. Rogov** (Fédération de Russie) dit que le développement alternatif devrait jouer un rôle essentiel alors que les pays en développement s'emploient à lutter contre la culture illicite de plantes dont on extrait des drogues. Il faudrait mettre en œuvre une stratégie globale pour éliminer la pauvreté, lutter contre la criminalité organisée et instaurer une société plus inclusive. Une stratégie de développement alternatif associée à des efforts du secteur bancaire aux niveaux local, national et international renforcera l'état de droit.

43. Après le départ des forces armées internationales d'Afghanistan, qui est actuellement le plus important producteur d'héroïne au monde, la communauté internationale devrait concevoir un programme de développement alternatif qui créerait des possibilités viables pour les exploitants agricoles afghans, améliorerait l'existence des citoyens et renforcerait la stabilité.

44. M. Rogov espère que les débats en cours permettront d'établir une définition précise du développement alternatif qui sera employée dans les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial de la drogue et pour formuler des objectifs de développement durable.

45. **M. Momeni** (Observateur de la République islamique d'Iran) dit qu'en dépit de ses moyens limités, son gouvernement a consacré d'importantes ressources financières et humaines à la lutte contre les drogues illicites. Le Gouvernement iranien coopère étroitement avec les pays européens dans ce domaine mais le niveau général de coopération laisse à désirer et devrait être accru. Récemment, la République islamique d'Iran a collaboré étroitement avec d'autres États de la région, tels que l'Afghanistan et le Pakistan. Il incombe à la communauté internationale de s'attaquer au problème mondial de la drogue et de mettre en œuvre des interventions internationales pour le résoudre.

46. **M^{me} Abascal** (Cuba) dit que le problème mondial de la drogue a des retombées néfastes sur la santé et la sécurité des citoyens, la cohésion sociale, l'intégrité des institutions démocratiques ainsi que les politiques publiques et le potentiel de développement. Ce problème doit être abordé dans le cadre d'une approche globale, équilibrée et multidisciplinaire fondée sur le principe des responsabilités partagées mais différenciées, qui mettrait l'accent sur le bien-être des personnes et la prévention de la criminalité et de la violence. La toxicomanie est un problème de santé publique qui nécessite des politiques accordant la priorité à la prévention, au traitement, à la désintoxication et à la réinsertion sociale. Les stratégies et les politiques devraient prendre en compte les diverses situations des États Membres, tout en en respectant la souveraineté et l'intégrité territoriale.

47. Cuba a constaté que les programmes de prévention dans le cadre desquels des activités de collaboration sont menées dans les services de santé publique, d'éducation et dans l'appareil judiciaire, avec la participation de la société civile et des organisations non gouvernementales, donnent des résultats positifs. Les stratégies de traitement de la toxicomanie qui fournissent des soins médicaux aux toxicomanes, dont des services de désintoxication et de réinsertion sociale, ont également donné de bons résultats.

48. La coopération internationale et l'échange de renseignements utiles dans un climat de confiance mutuelle sont essentiels pour lutter contre le problème mondial de la drogue et la criminalité associée. **M^{me} Abascal** prie le représentant de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de décrire les défis actuellement rencontrés en matière d'assistance technique dans ce domaine.

49. **M^{me} Mejía Vélez** (Colombie) dit que la lutte menée par son gouvernement contre le trafic des drogues a été onéreuse, mais que des progrès ont été réalisés grâce à l'appui de l'ONUDC. Il est impossible de lutter avec succès contre le problème mondial de la drogue en l'absence d'institutions civiles et il convient également d'obtenir la participation des communautés concernées. Les collectivités rurales actives dans les programmes de développement alternatif peuvent commencer à jouer un rôle d'agent plutôt que de simple bénéficiaire.

50. Dans le cadre de ses efforts de consolidation de la paix, la Colombie a signé avec les Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia un accord où il est nettement précisé qu'une paix durable doit être fondée sur des moyens d'améliorer le bien-être des populations pratiquant les cultures illicites. Le succès des politiques de développement alternatif de la Colombie et la prise de conscience des défis persistants, concernant entre autres la production, le trafic et la consommation illicite des drogues, doivent encourager la communauté internationale à s'interroger sur l'efficacité des stratégies actuellement employées pour lutter contre le problème mondial de la drogue. La session extraordinaire que l'Assemblée générale consacrera au problème mondial de la drogue offrira à la communauté internationale l'occasion d'évaluer ces stratégies et d'examiner la question des ressources et de la coopération internationale.

51. Le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) intitulé « L'avenir que nous voulons », qui orientera la définition du programme de développement pour l'après-2015, a établi que le développement durable comporte trois volets, d'ordre social, économique et environnemental. Il serait contreproductif d'inclure des cibles spécifiques dans les objectifs de développement durable sans prendre en compte la relation entre le développement durable et le problème mondial de la drogue. À l'occasion de la session extraordinaire, la communauté internationale devrait concevoir une stratégie globale et équilibrée pour traiter de tous les aspects du problème et définir la manière de mettre en œuvre les politiques pertinentes.

52. **M. Yao Shaojun** (Chine) dit que son gouvernement accorde une grande importance à la lutte contre la drogue. Le Président a demandé de redoubler d'efforts pour mettre fin aux activités criminelles liées à la drogue et à l'expansion du problème de la drogue.

Il conviendrait d'adopter une approche pluridisciplinaire pour traiter le problème à sa source de manière systématique et intégrée, en associant des mesures juridiques, administratives, éducatives et culturelles pour mobiliser le public et protéger la santé physique et mentale de la population.

53. Il convient de renforcer les efforts de lutte contre la drogue et de définir les principes directeurs d'ici 2020. La coopération internationale dans ce domaine est essentielle. La Chine quant à elle a entrepris des activités hautement productives avec des membres de la communauté internationale, aux niveaux bilatéral et multilatéral, en matière de diminution de la demande, de répression et de formation du personnel. Elle a également fourni une assistance technique à des pays comme la République démocratique populaire lao et le Myanmar, pour que la population échappe à la pauvreté et soit moins tributaire de l'économie fondée sur la drogue. Grâce aux efforts de toutes les parties, la culture du pavot au nord du Myanmar a diminué pour la première fois en six ans en 2013.

54. On constate actuellement une augmentation de la quantité de drogues disponibles, du nombre de toxicomanes, du détournement de précurseurs chimiques et des nouvelles substances psychotropes difficiles à contrôler. Les pays en développement sont les principales victimes de cet état de choses; il est donc important de renforcer la coopération et de promouvoir une situation avantageuse pour toutes les parties. La Chine incite tous les pays à partager la responsabilité qui leur incombe et à adopter des mesures globales et équilibrées pour régler le problème de l'offre et de la demande de drogues. La communauté internationale devrait renforcer ses efforts, en particulier dans le Triangle d'or et le Croissant d'or et dispenser un financement et un appui technique dans ces domaines. Elle devrait également fournir un financement et un appui accrus à l'ONUDC.

55. L'ONUDC, l'Organe international de contrôle des stupéfiants et la Commission des stupéfiants apportent des contributions utiles et la Chine continuera à appuyer leurs efforts et à jouer un rôle actif dans les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial de la drogue. Le Gouvernement chinois continuera à collaborer avec la communauté internationale pour résoudre le problème mondial de la drogue et promouvoir le développement durable.

56. **M. Rosenthal** (Guatemala) demande si des stratégies alternatives analogues à celles qui favorisent le remplacement des cultures illicites par des cultures licites ont été envisagées s'agissant des trafiquants de drogue, en particulier dans les États où le trafic de drogue est la principale source de revenus d'une grande partie de la population.

57. L'Organisation des Nations Unies a exposé clairement à la communauté mondiale que la production, le transport et la consommation de drogue sont des problèmes majeurs qui nécessitent une intervention collective. Il faut espérer que la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial de la drogue renforcera la sensibilisation et incitera à mettre en œuvre des mesures pratiques. Le Guatemala ne parviendra pas au développement durable s'il ne s'attaque pas aux problèmes multiples causés par le trafic de drogue.

58. Le Gouvernement guatémaltèque a œuvré aux niveaux régional, national et international pour promouvoir l'association des forces dans la lutte contre le problème mondial de la drogue, notamment à l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains, qu'il a accueillie en 2013.

59. **M. Otárola Peñaranda** (Pérou), Directeur exécutif de la Commission nationale pour le développement et la vie sans drogue, dit que les programmes d'élimination des cultures illicites sont insuffisants s'ils ne s'accompagnent pas d'efforts de sensibilisation associant toutes les parties prenantes ainsi que d'un programme d'investissement dans les cultures alternatives, de régénération des sols et de formation technique. La poursuite de ces efforts permettra d'enclencher un cycle vertueux qui démontrera les résultats et les bénéfices potentiels des cultures alternatives.

60. **M. Lale-Demoz** (Directeur exécutif adjoint de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime) dit qu'il faut relever trois défis fondamentaux dans la lutte contre le problème mondial de la drogue. Le premier consiste à appliquer avec cohérence et détermination les conventions internationales pertinentes. Les pays qui ont dûment incorporé les dispositions des conventions dans leur législation ont enregistré davantage de progrès que ceux qui n'ont pas pris de telles mesures. Le deuxième problème concerne la coordination nationale. La protection sociale nécessite l'intervention de nombreuses parties

prenantes, dont la société civile. Actuellement, l'ONUDC dispose à Genève d'un programme conjoint sur le VIH/sida, associant 11 organismes des Nations Unies. La société civile devrait être associée à la solution du problème mondial de la drogue et les institutions financières internationales devront concevoir des programmes pour contribuer à éliminer la pauvreté.

61. Répondant à une question du représentant du Guatemala, M. Lale-Demoz dit que le développement alternatif peut effectivement être employé pour lutter contre le trafic. On peut en voir un exemple dans les programmes sociaux réalisés en Colombie, au Brésil et au Mexique pour lutter contre l'insécurité en milieu urbain.

62. **Le Dr. Naidoo** (Président de l'Organe international de contrôle des stupéfiants) dit que la relation entre le développement alternatif et la sécurité est un important domaine à examiner. Dans les régions où les risques d'insurrection sont élevés, les exploitants préféreront s'adonner aux cultures illicites plutôt que de risquer d'importantes pertes. En conséquence, dans les zones à haut risque, il est important de recenser les cultures qui peuvent pousser rapidement et être récoltées facilement.

64. Le développement du petit enfant et le développement de familles résilientes constituent d'autres graves préoccupations. On a constaté d'excellents progrès dans la lutte contre le problème de la drogue dans les pays qui investissent dans le développement de la petite enfance et dans l'éducation, en particulier dans l'éducation des spécialistes du traitement de la toxicomanie.

64. Pour s'attaquer avec succès au problème mondial de la drogue, il convient d'appliquer intégralement les conventions pertinentes. Des résultats satisfaisants et visibles ont été enregistrés dans les pays où les traités ont été appliqués intégralement et où on ne s'est pas borné à traiter de la diminution de l'offre et de la demande ou du développement alternatif. L'Organe international de contrôle des stupéfiants est prêt à fournir une assistance technique aux pays et aux régions qui ne sont pas en mesure de faire face au problème de la drogue. La coopération avec le système des Nations Unies et la collaboration interorganisations en matière de programmes de formation dans diverses régions sont extrêmement importantes.

65. **M^{me} Chinere-Hesse** (Commissaire, Commission ouest-africaine sur le trafic des drogues) dit qu'il est important de rappeler le principe des responsabilités partagées mais différenciées. Il convient de prendre en compte les points de vue de toutes les régions du monde pour que le Conseil économique et social élabore des recommandations pertinentes dans la situation considérée et applicables, alors qu'approche la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue.

66. Les gouvernements nationaux devraient accorder la priorité au problème de la drogue; toutefois, pour que cette question bénéficie de l'attention voulue, il faudra prouver clairement la relation entre ce problème et ses incidences éventuelles sur les plans et projets nationaux. C'est pourquoi il est essentiel de sensibiliser au problème mondial de la drogue ailleurs que dans des instances comme la présente table ronde, où les participants sont pleinement conscients des enjeux.

67. Il convient de réfléchir au problème évoqué par le représentant du Guatemala au sujet des moyens d'existence alternatifs dans les pays de transit. Si l'introduction de cultures alternatives a été bénéfique dans les pays s'agissant de la composante offre du problème de la drogue, les régions utilisées à des fins de transit, comme l'Afrique, disposent de peu d'autres possibilités, en particulier lorsque les profits financiers du trafic illicite sont nettement supérieurs à ceux que les pouvoirs publics peuvent offrir.

68. **M. Shamaa** (Président de la Commission des stupéfiants) répondant aux observations des délégations, dit que la lutte contre le problème de la drogue nécessite une approche tenant compte de la situation et des défis des divers pays; il n'en reste pas moins qu'il est important de disposer d'une structure mondiale.

69. La Commission ouest-africaine sur le trafic des drogues et la Commission des stupéfiants sont convenues de collaborer plus étroitement. De plus, la Commission des stupéfiants a déjà commencé à prendre des mesures en vue de mener des activités de sensibilisation concernant la lutte contre le problème mondial de la drogue ailleurs que dans des instances internationales.

70. De nombreux États, précédemment considérés uniquement comme des pays de transit, enregistrent également actuellement des taux élevés de

toxicomanie. Si la désintoxication constitue une possibilité pour les toxicomanes et si le développement alternatif peut aider les exploitants agricoles, peu d'autres moyens d'existence sont offerts aux trafiquants de drogue. Ce problème a des incidences sur tout l'appareil judiciaire des États et doit faire l'objet d'un examen attentif.

La séance est levée à 12 h 50.